



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2023

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 21 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM CAZALS Christophe, MARQUET Nathalie.

Pouvoir de M. CAZALS Christophe à M. ROUCAYROL Guy, de MME MARQUET Nathalie à M. BONAVIDA Claude.

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Membres en exercice 14, présents 12, absents excusés 2.

Voix pour 14, contre 0, abstention 0

Convocation en date du 26 janvier 2023.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame CALON Mauricette est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 02/02/2023 est approuvé à l'unanimité.

005/2023 IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2023

Le Maire propose au conseil de maintenir les taux actuels

Taxe foncière bâti 42.81%

Taxe foncière non bâti 66.06%

Taxe habitation 13.27%

Le produit attendu est de 596 212 euros auxquels s'ajoutent les allocations compensatrices et l'effet du coefficient correcteur pour un montant de 21 460 €, soit au total de 617 672 euros.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

006/2023 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire présente le compte administratif qui ressort à :

Un excédent de fonctionnement de 384 236.17€

Un excédent d'investissement de 49 513.12 € (auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser pour un montant de 117 247€)

Le conseil approuve à l'unanimité

007/2023 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022

Le Maire présente le compte de gestion 2022 préparé par le trésorier de Béziers qui ressort à :

Un excédent de fonctionnement de 384 236.17€

Un excédent d'investissement de 49 513.12€.

Le conseil approuve à l'unanimité

008/2023 AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement en réserves de la section d'investissement soit 384 236.17 euros.

Le conseil approuve à l'unanimité

009/2023 CESSION DELAISSE DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que sur le chemin du Crès, devant la parcelle E1009, la commune est propriétaire d'un délaissé de voirie, sous la forme d'une butte de terre.

Il rappelle que par délibération du 2 février 2023, le conseil municipal de Pouzolles a constaté la désaffectation et le déclassement du domaine public de ce délaissé de voirie d'une contenance de 113m².

Monsieur le Maire propose la cession de ladite parcelle au profit de M. SAVY, riverain direct et unique de cette parcelle, au prix d'un euro symbolique, compte tenu de la contrepartie représentée par la réalisation d'un enrochement à la charge exclusive de M. SAVY.

Le conseil approuve à l'unanimité

010/2023 CESSION CHEMIN- APPROBATION MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le chemin de service situé dans la continuité de la rue des puits à Pouzolles n'est plus affecté à son usage par les riverains propriétaires. Son entretien n'est plus assuré depuis de nombreuses années. Les riverains ont cessé toute utilisation et on ne peut le distinguer au milieu des éboulements.

En conséquence, ce chemin fait partie des chemins ruraux de la commune.

Il constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité, et à l'occasion de l'aménagement du lotissement les terrasses du Piochet, il apparaît opportun de réaliser des travaux de confortement des talus.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dans la continuité de la rue des puits

011/2023 ACHAT TERRAINS POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DE VERLORONE

Monsieur le Maire expose qu'il avait été décidé de procéder à l'élargissement du chemin de Verlorone à Pouzolles.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 19 m² sise dans l'emprise de l'élargissement du chemin de Verlorone, propriété de Me BOUSSIOUX Myriam, cadastrée section B 954, pour l'Euro symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

012/2023 ACHAT TERRAINS POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DE VERLORONE

Monsieur le Maire expose qu'il avait été décidé de procéder à l'élargissement du chemin de Verlorone à Pouzolles.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 146 m² sise dans l'emprise de l'élargissement du chemin de Verlorone, propriété de Mme CAMBON Jacqueline épouse GALZY et Mme PRINGAULT Thérèse épouse CAMBON, cadastrée section B 947, pour l'Euro symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

013/2023 ACHAT TERRAINS POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DE VERLORONE

Monsieur le Maire expose qu'il avait été décidé de procéder à l'élargissement du chemin de Verlorone à Pouzolles.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 106 m² sise dans l'emprise de l'élargissement du chemin de Verlorone, propriété de M. DEGUELLE Jean et Mme MEUNIER Marie Agnès épouse DEGUELLE, cadastrée section B 945, pour l'Euro symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

014/2023 ACHAT TERRAINS POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DE VERLORONE

Monsieur le Maire expose qu'il avait été décidé de procéder à l'élargissement du chemin de Verlorone à Pouzolles.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 10 m² sise dans l'emprise de l'élargissement du chemin de Verlorone, propriété de M. DEGUELLE Jean et Mme MEUNIER Marie Agnès épouse DEGUELLE, cadastrée section B 948, pour l'Euro symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

015/2023 ACHAT TERRAINS POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DE VERLORONE

Monsieur le Maire expose qu'il avait été décidé de procéder à l'élargissement du chemin de Verlorone à Pouzolles.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 29 m² sise dans l'emprise de l'élargissement du chemin de Verlorone, propriété de Me LAMUR Véronique, cadastrée section B 943, pour l'Euro symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

016/2023 ACHAT TERRAINS POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DE VERLORONE

Monsieur le Maire expose qu'il avait été décidé de procéder à l'élargissement du chemin de Verlorone à Pouzolles.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 26 m² sise dans l'emprise de l'élargissement du chemin de Verlorone, propriété de M. PALAZY Eric et Mme PONS Stéphanie, cadastrée section B 950, pour l'Euro symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

017/2023 ACHAT TERRAINS POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DE VERLORONE

Monsieur le Maire expose qu'il avait été décidé de procéder à l'élargissement du chemin de Verlorone à Pouzolles.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 106 m² sise dans l'emprise de l'élargissement du chemin de Verlorone, propriété de M. ROUQUETTE Claude, cadastrée section B 940, pour l'Euro symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

018/2023 ACHAT TERRAINS POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DE VERLORONE

Monsieur le Maire expose qu'il avait été décidé de procéder à l'élargissement du chemin de Verlorone à Pouzolles.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 68 m² sise dans l'emprise de l'élargissement du chemin de Verlorone, propriété de M. ROZANES Philippe et Mme VILARO épouse ROZANES Laurence, cadastrée section B 954, pour l'Euro symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

019/2023 ACHAT TERRAINS POUR ELARGISSEMENT RUE FOURNIER

Monsieur le Maire expose qu'il avait été décidé de procéder à l'élargissement de la rue Fournier et de l'Avenue Pasteur.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 106 m² sise dans l'emprise de l'élargissement de la rue Fournier et de l'Avenue Pasteur, propriété de M. TEISSERENC Louis, cadastrée section E 1208, pour l'Euro symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

020/2023 ACHAT TERRAINS POUR ELARGISSEMENT CHEMIN DU CRÈS

Monsieur le Maire expose qu'il avait été décidé de procéder à l'aménagement du Chemin du Crès.

Le géomètre a établi le document d'arpentage et un plan de division

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 35 m² sise dans l'emprise de l'élargissement du Chemin du Crès, propriété de M. MASTERS Graham, cadastrée section E 1190, pour l'Euro symbolique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

021/2023 LOCATION TABLES RONDES

Le conseil approuve à l'unanimité la location des tables rondes uniquement à l'occasion de mariages 30€ par table et 500€ de caution.

Les agents municipaux installeront les tables et les rangeront pour vérifier l'état de celles-ci

QUESTIONS DIVERSES

Don Turquie et Syrie : L'AMF fait un appel aux dons. La commune votera 500 euros de subvention sur le budget primitif 2023

Dictionnaires CM2 : la mairie achètera un dictionnaire à chaque élève du CM2 en fin d'année

Une expertise judiciaire aura lieu à l'impasse de la laiterie à propos du litige qui oppose la commune aux conjoints NAVARRO

Lotissement les Terrasses du Piochet : les travaux sont en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.